

# Parrainage républicain

## ▼ Contenu

La célébration des parrainages civils est une action, dénommée également « baptêmes civils », ne s'imposent pas au maire, officier d'Etat civil.

### **Où s'adresser ?**

Hôtel de Ville

Place Camille Fouinat

Service Etat civil

Tél. : 01.30.40.45.45

Courriel : [etat-civil@ville-beauchamp.fr](mailto:etat-civil@ville-beauchamp.fr)

### **Pièces à fournir**

- livret de famille,
- attestation de domicile des parents,
- état-civil des parrain et marraine (majeurs).